

APERÇU STRATÉGIQUE *pour la 39^E* LÉGISLATURE

Administration de la Chambre des communes

La colonne centrale du Hall de la Confédération, dans le foyer de l'entrée principale de l'édifice du Centre du Parlement, soutient une magnifique voûte. Pour représenter la Confédération du Canada, ce hall circulaire est richement orné des armoiries provinciales et territoriales et de reproductions de la flore et de la faune du Canada. En calcaire de Tyndall, ces sculptures ont été réalisées à la fin des années 1940 et au début des années 1950 par Cléophas Soucy et William F.K. Oosterhoff. Les armoiries du Nunavut, une œuvre de Maurice Joanisse, sont venues s'ajouter en 2000. Pour plus de renseignements sur les sculptures et les œuvres d'art des édifices du Parlement veuillez visiter la Collection patrimoniale de la Chambre des communes sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca).

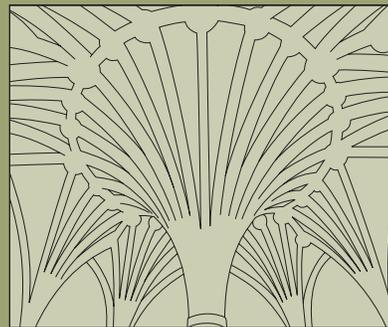


TABLE *des* MATIÈRES

Message de la greffière	2
Vision	3
Valeurs	3
L'organisation	3
Objectifs stratégiques et grandes initiatives	4
Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution	4
Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution	5
Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement	6
Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire	7
Aller de l'avant	8

MESSAGE de la GREFFIÈRE



Je suis très heureuse de présenter l'*Aperçu stratégique pour la 39^e législature*, qui s'inscrit dans la nouvelle stratégie de planification et de reddition de comptes de la Chambre des communes élaborée lors de la dernière législature. Si vous le permettez, je vais commencer par expliquer les étapes qui ont mené à l'adoption de cette stratégie.

Dans le passé, à l'instar en quelque sorte des ministères et des organismes fédéraux qui étaient tenus de présenter un rapport annuel de leurs plans et priorités ainsi que de leurs réalisations, l'Administration de la Chambre des communes préparait son rapport annuel dans lequel elle décrivait comment elle s'acquittait de ses responsabilités de soutien à l'égard des députés et les améliorations qu'elle entendait apporter. Relier ces documents à l'exercice créait toutefois des chevauchements et des répétitions peu pratiques puisque l'Administration planifie naturellement ses propositions en fonction de la durée d'une législature et favorise une approche stratégique à plus long terme. Au fil du temps, il a été décidé que les documents de planification tiendraient compte de cette réalité et qu'ils seraient reliés plus étroitement au cycle de la vie parlementaire plutôt qu'à celui de l'exercice.

Forte de l'approbation du Bureau de régie interne, l'Administration a décidé de produire deux documents : l'*Aperçu stratégique* et le *Rapport aux Canadiens*. L'*Aperçu stratégique* énonce les grands objectifs stratégiques d'une législature et identifie les principales initiatives qu'entreprendra l'Administration afin d'atteindre ces objectifs. Le *Rapport aux Canadiens* présente au public le compte rendu annuel des activités parlementaires des députés, ainsi que les réalisations et les engagements de l'Administration à l'appui des députés.

Le premier *Aperçu stratégique* a été publié en 2004 à la suite de l'élection générale en vue de la 38^e législature. Les objectifs stratégiques qui y étaient décrits s'inspiraient du mandat, de la vision et des valeurs de l'Administration, et s'appuyaient sur les facteurs influant sur son cadre de fonctionnement dont les plus importants étaient l'existence d'un gouvernement minoritaire, la surveillance plus étroite des organismes du secteur public et la sensibilisation accrue aux questions de sécurité. Une attention soutenue a été apportée aux dossiers environnementaux, aux possibilités de gestion et de communication de l'information via la technologie ainsi qu'à l'augmentation prévue du taux des départs à la retraite.

Étant donné que la 38^e législature n'a duré que 17 mois, ces facteurs clés demeurent pertinents et le contexte dans lequel évolue l'Administration n'a pas changé substantiellement. Par conséquent, les objectifs stratégiques élaborés en 2004 demeurent valables et opportuns pour l'*Aperçu stratégique pour la 39^e législature*. Les grandes initiatives de chaque objectif ont toutefois été mises à jour afin de tenir compte des engagements de l'Administration envers la législature actuelle.

Les initiatives décrites dans le présent document seront exécutées par les cinq secteurs administratifs qui composent l'Administration de la Chambre des communes, sous la direction du Bureau de régie interne et du Président. Je ne doute aucunement des capacités des employés de l'Administration à pouvoir continuer de fournir un excellent service aux députés et à assurer une saine gestion des ressources. La 39^e législature fournira à l'Administration de nouvelles occasions de renforcer l'institution et d'appuyer les députés dans leurs travaux, occasions que nous serons heureux de saisir.

La greffière de la Chambre des communes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Audrey O'Brien'.

Audrey O'Brien

Vision

Faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires.

Valeurs

Les employés de l'Administration de la Chambre sont fiers d'être au service du Parlement du Canada. Nous sommes guidés par un ensemble de valeurs qui nous motivent à fournir aux députés des services et des conseils spécialisés et impartiaux.

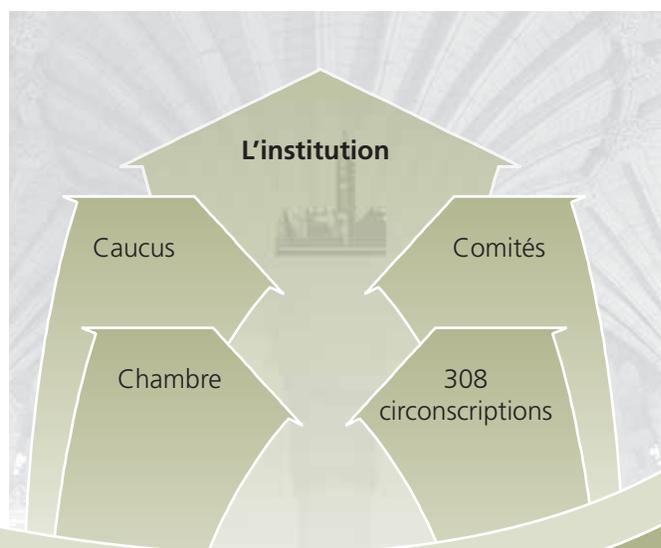
- Le respect du processus démocratique : Nous croyons en l'importance des institutions parlementaires et du processus démocratique, et nous travaillons en vue de les renforcer et de les faire respecter.
- L'équilibre entre la continuité et le changement : Nous préservons la mémoire collective et assurons la continuité institutionnelle tout en appuyant les députés au fil de l'évolution de leurs rôles et de l'évolution parallèle de l'institution.
- L'excellence professionnelle : Ensemble, nous nous employons à fournir un soutien efficace, responsable et impartial, et nous faisons preuve d'intégrité en préservant l'éthique professionnelle et en agissant de manière responsable.

L'organisation

L'Administration de la Chambre a pour mandat d'appuyer les députés en leur fournissant l'infrastructure, les services et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus, dans leurs bureaux sur la Colline et dans leurs circonscriptions.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes dont il surveille la gestion financière et l'administration au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration, relève du Président. Cinq secteurs administratifs, comptant l'équivalent de 1 685 employés à temps plein, relèvent de la greffière : les Services de la procédure, le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, les Services de l'information, les Services de la Cité parlementaire et les Services corporatifs.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES *et* GRANDES INITIATIVES

Pour l'aider à cibler ses efforts et à guider ses activités au cours de la 39^e législature, l'Administration de la Chambre a élaboré quatre objectifs stratégiques et les a assortis d'une série de grandes initiatives.

1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

Tout comme les attentes des Canadiens changent, le rôle des députés change également. Par conséquent, l'Administration revoit de façon continue ses pratiques et est toujours à la recherche d'approches modernes afin de travailler avec ses partenaires et d'élaborer de nouveaux outils dans le but d'améliorer ses opérations et de mieux servir les députés et les Canadiens.

- *Appuyer l'évolution des pratiques et règles parlementaires* : Pendant que les députés discutent d'éventuels changements qu'ils aimeraient apporter aux règles régissant leurs délibérations à la Chambre, l'Administration les conseillera sur les répercussions que les changements à l'étude pourraient avoir sur les travaux de la Chambre, et prêtera son concours en vue de donner suite aux décisions des députés. L'Administration continuera d'appuyer les comités en élaborant un nouveau processus de planification budgétaire et en examinant leurs recours aux services de spécialistes dans les secteurs relevant de leur mandat.
- *Assurer une infrastructure technologique souple* : Aux termes d'un plan pluriannuel de gestion des avoirs vidéo et audio de la Chambre des communes, l'Administration mettra en application un outil de gestion des avoirs numériques afin que les députés puissent avoir accès, sur demande, aux délibérations par le biais du service ParIVu.

- *Améliorer l'accès des députés à l'information parlementaire* : L'Administration continuera de développer *Aujourd'hui à la Chambre*, une section renouvelée du site Web du Parlement du Canada consacrée aux travaux de la Chambre qui procurera un point central d'accès en ligne aux activités de la Chambre des communes, notamment les publications, la webdiffusion des délibérations, des renseignements sur les projets de loi et d'autres détails. Une nouvelle ressource améliorera la production de documents en ligne et sur support papier, particulièrement les rapports des délégations internationales et interparlementaires. En travaillant avec le Sénat du Canada, la Bibliothèque du Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux, l'Administration continuera d'améliorer la façon dont l'information est partagée à l'échelle du Parlement.
- *Engager les Canadiens dans le processus parlementaire* : Au cours de la 39^e législature, l'Administration continuera d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux éléments pour le site Web des comités (voir le site www.parl.gc.ca et suivre les liens « Travaux des comités » et « Chambre des communes — Accueil des comités »).

2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Quotidiennement, l'Administration de la Chambre s'efforce d'assurer et d'améliorer les services que requièrent les députés pour s'acquitter de leurs responsabilités, et de constituer un bassin solide de systèmes et d'information en vue d'appuyer la Chambre des communes dans le futur. Ces activités comprennent le maintien d'un milieu de travail sécuritaire pour les députés, leur personnel et les employés de l'Administration, en permettant l'accès au public, et en utilisant la technologie pour le partage de l'information tout en assurant la continuité entre les législatures.

- *Rénover les édifices du Parlement* : Le document *La Vision et le plan à long terme* prévoit une série de projets de rénovation et de travaux pour de nouvelles constructions afin de fournir aux députés des locaux qui répondent aux exigences d'un milieu de travail moderne tout en respectant l'importance historique et la beauté des édifices du Parlement. Durant la 39^e législature, l'Administration poursuivra l'exécution des projets considérés prioritaires dans le plan. En travaillant avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, elle continuera de surveiller la planification, la conception et l'installation de l'équipement, des technologies de l'information et de l'infrastructure pour garantir l'état de préparation des locaux et faciliter le déménagement des députés, de leur personnel et des activités parlementaires.
- *Améliorer les services de technologie de l'information* : L'Administration introduira une nouvelle liste quotidienne, plus conviviale, des réunions des comités et encouragera les députés à se servir du site amélioré des avis électroniques, un outil sûr et pratique, au lieu d'envoyer des avis classiques sur support papier. L'Administration continuera d'examiner et de mettre à niveau la technologie de gestion des ressources humaines et financières. L'Administration étudiera aussi la possibilité de se procurer des progiciels qui lui permettraient d'améliorer l'efficacité des processus d'acquisition et de recrutement. Dans le cadre d'un programme d'accessibilité pluriannuel, l'Administration utilisera le Web et la télévision pour diffuser du contenu auquel pourront avoir accès les personnes ayant des besoins particuliers et offrira un service de sous-titrage en simultané.
- *Améliorer le plan de reprise et de continuité des opérations de la Chambre des communes* : Un plan de reprise et de continuité des opérations garantit que les services essentiels seront maintenus si une situation urgente oblige la Chambre des communes à déménager en vue de poursuivre ses travaux parlementaires. L'Administration mettra la dernière main aux plans fonctionnels des activités des comités et des caucus. Elle fera l'essai des plans de déménagement dans la région de la capitale nationale et en préparera d'autres relativement à des sites alternatifs situés à l'extérieur de la région.
- *Former et orienter les députés et leur personnel* : L'Administration continuera de coordonner et d'examiner le programme des préparatifs électoraux et d'orientation des députés, lequel fournit des renseignements et des services aux députés nouvellement élus, réélus ou sortants pendant la période entourant une élection générale ou partielle. Durant la 39^e législature, l'Administration et son partenaire, la Bibliothèque du Parlement, continueront d'offrir des séminaires aux députés et à leur personnel.
- *Assurer la sécurité de la Chambre des communes* : L'Administration de la Chambre continuera de fournir un milieu de travail sûr tout en assurant l'accès sécuritaire qui relève d'une institution publique. Elle lancera la stratégie « La sécurité est l'affaire de tout le monde » en vue de sensibiliser davantage les employés aux questions de sécurité et aux risques possibles.

3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Grâce à ses publications et à ses ressources en ligne, l'Administration favorise la compréhension du système parlementaire et du rôle des députés, ce qui facilite la participation à nos institutions parlementaires. En partageant les pratiques exemplaires avec ses homologues au Canada et à l'étranger, l'Administration appuie également le développement des institutions législatives existantes et émergentes.

- *Mettre à jour les publications de fond sur la procédure parlementaire* : Outre une version électronique du *Règlement annoté de la Chambre des communes* et une deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, l'Administration produira un guide à l'intention des occupants du fauteuil et un guide pratique sur le travail des greffiers au Bureau.

- *Fournir des occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires législatifs au Canada et à l'étranger* : Une formation sur les procédures sera offerte à un groupe élargi d'employés de la Chambre et, en coopération avec le Sénat et l'École de la fonction publique du Canada, aux fonctionnaires fédéraux. Le Parlement accueillera quelque 1 300 délégués dans le cadre de trois conférences importantes : la 12^e Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement; la 44^e Conférence régionale de l'Assemblée parlementaire du Commonwealth; et la 52^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.parl.gc.ca, « Affaires interparlementaires ».

4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

On met de plus en plus l'accent sur la responsabilisation et la transparence dans le secteur public ainsi que sur le respect de normes de gouvernance rigoureuses.

L'Administration de la Chambre continuera de montrer l'exemple à cet égard en préconisant la saine gestion de ses ressources.

- *Renforcer les pratiques de gestion de la Chambre des communes* : L'Administration continuera la mise en œuvre de son Plan pluriannuel des politiques afin de favoriser les pratiques exemplaires de gestion et de saine gouvernance. L'Administration soumettra les programmes, les politiques et les systèmes à des vérifications et des examens aux termes d'un plan d'examen pluriannuel, et obtiendra annuellement un avis indépendant en ce qui a trait à la présentation fidèle des états financiers de la Chambre. L'Administration peaufinera sa méthode de gestion de risques afin de cerner et minimiser les situations susceptibles d'atténuer l'atteinte de ses objectifs.
- *Gérer l'information parlementaire* : L'Administration continuera d'élaborer des pratiques exemplaires et d'introduire la technologie qui lui permettra de gérer l'information de façon cohérente et conviviale. Grâce aux nouveaux logiciels qu'elle implantera, elle pourra rapidement et facilement mettre à jour l'information en ligne, ainsi qu'en modifier la présentation pour qu'elle puisse servir dans une variété de documents. L'Administration produira aussi une plus grande diversité de rapports sur les échanges et les associations parlementaires, et exercera un meilleur contrôle sur les adhésions. L'Administration améliorera les sites Web parlementaires afin de faciliter l'accessibilité à l'information. Les chercheurs de la procédure vont bénéficier d'un meilleur système d'enregistrement des événements qui présentent un certain intérêt et aura accès à une terminologie uniformisée pour repérer l'information. L'Administration procédera également à une révision annuelle de la gestion financière et des politiques à l'appui des députés dans leurs travaux au sein des comités.

L'Administration veillera à l'investissement dans des avoirs de gestion de l'information/technologie de l'information par le biais d'un programme de gestion du cycle de vie, pour ainsi assurer la fiabilité, la protection et la souplesse de l'environnement de la technologie de l'information. Ce faisant, l'Administration comblera les besoins changeants des députés.

- *Maintenir un effectif motivé et efficace* : Comme toute organisation devant composer avec une main-d'œuvre vieillissante, l'Administration de la Chambre prévoit une augmentation du nombre de départs à la retraite au cours des prochaines années. L'Administration prend donc des mesures en vue de préserver la mémoire institutionnelle et faire en sorte que les employés acquièrent les compétences pour pourvoir les postes disponibles. En continuant d'établir les profils de compétence et d'évaluer les besoins d'apprentissage, l'Administration pourra définir les compétences et les qualités qu'exigent ces postes, et évaluer le rendement des employés. Une stratégie de recrutement et de fidélisation ainsi qu'un plan d'équité en matière d'emploi appuieront ses efforts en vue de se doter d'une main-d'œuvre hétérogène.

Afin d'améliorer l'état de santé de ses employés, l'Administration étudiera la possibilité d'élargir le programme d'évaluation des risques pour la santé et des activités physiques. L'Administration continuera également d'organiser des ateliers mensuels sur des sujets reliés à la santé.

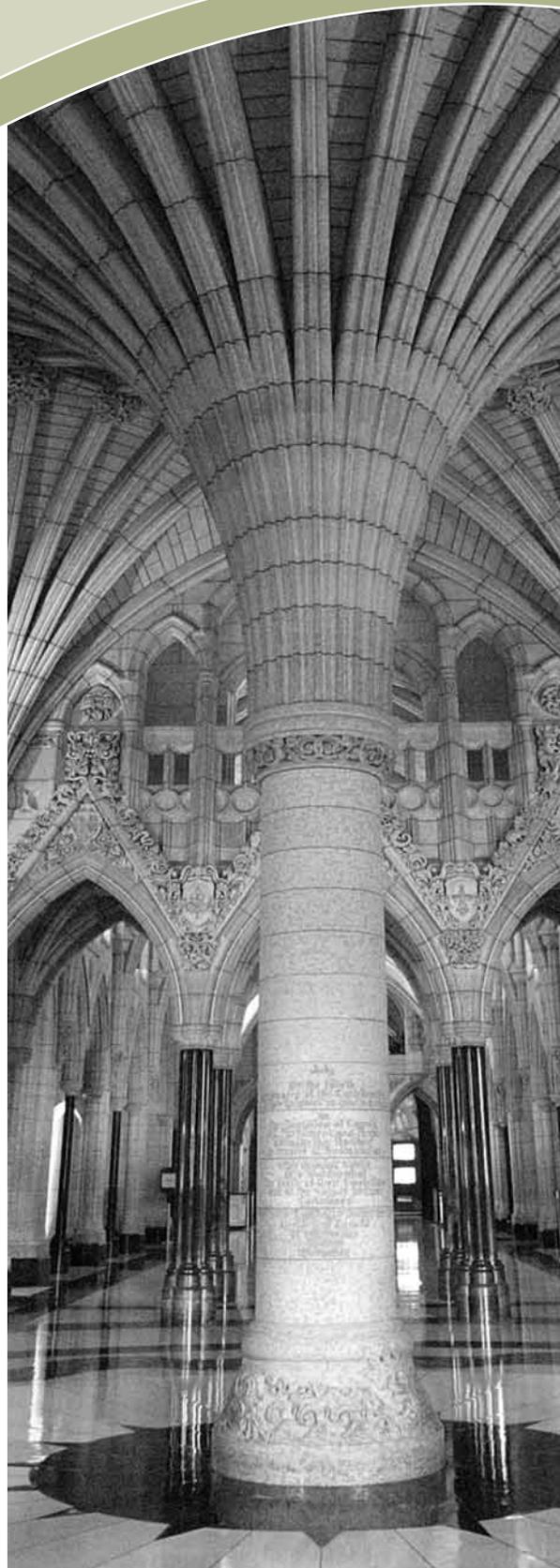
- *Améliorer la gestion environnementale sur la Colline* : Les Partenaires pour une Colline verte continueront de promouvoir de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives visant à améliorer la gestion environnementale de la Colline, dont un examen de l'utilisation des produits chimiques et la promotion d'un programme de laissez-passer pour les transports en commun. Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.parl.gc.ca, « Au sujet du Parlement ».

ALLER DE L'AVANT

La mise en œuvre des initiatives décrites dans le présent document portera la marque de l'Administration : son engagement à fournir des services impartiaux et une expertise de qualité irréprochable; l'anticipation des besoins futurs; l'utilisation de la technologie à sa pleine capacité; le maintien d'une saine gouvernance et la bonne gestion des ressources.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'Administration produira un rapport d'étape annuel intitulé, *Rapport aux Canadiens*, dans lequel elle fera état des efforts soutenus déployés par les employés pour appuyer les députés et soutenir l'institution, de la fierté que les employés tirent du travail qu'ils accomplissent et du leadership dont ils font preuve.

Le lecteur trouvera à la page suivante une représentation graphique des divers éléments stratégiques et leurs interactions décrits dans le présent document — Cadre stratégique.



CAUCUS

CHAMBRE

COMITÉS

L'INSTITUTION

L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

CIRCONSCRIPTIONS

MANDAT

Appuyer les députés de la Chambre des communes dans les quatre secteurs d'activité (caucus, Chambre, comités, circonscriptions) et soutenir l'institution de la Chambre des communes

VISION

Faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires

VALEURS

Le respect du processus démocratique
L'équilibre entre la continuité et le changement
L'excellence professionnelle

ENVIRONNEMENT INTERNE

BUREAU DE
RÉGIE INTERNE

GRUPE DE
GESTION DE
LA GREFFIÈRE

SECTEURS ADMINISTRATIFS

- Services de la procédure
- Bureau du légiste et conseiller parlementaire
- Services de l'information
- Services de la Cité parlementaire
- Services corporatifs

ENVIRONNEMENT EXTERNE

RAPPORT *aux* CANADIENS

Résumé annuel des activités parlementaires des députés et le point sur le rendement et les engagements de l'Administration à l'appui des députés et au soutien de l'institution

APERÇU STRATÉGIQUE *pour la* 39^e LÉGISLATURE

Les objectifs stratégiques de l'Administration à l'appui des députés et au soutien de l'institution :

Appuyer le rôle changeant des députés

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

CADRE STRATÉGIQUE

Plan d'ensemble articulant la façon dont l'Administration appuie les députés, soutient l'institution, et rend compte de ses accomplissements vis-à-vis ses objectifs stratégiques